



PROCÉDURE OUVERTURE DE COMPTE

SERVICE GUICHET UNIQUE
Commune de Peypin 2023/2024
(À CONSERVER)

POUR LES NOUVELLES INSCRIPTIONS AU PORTAIL CITOYEN

✓ PROCÉDURE POUR OUVRIR SON COMPTE « PORTAIL CITOYEN » après avoir reçu votre IDENTIFIANT (envoyé par le Guichet Unique)

- Aller sur le site de la mairie de Peypin <https://www.peypin.fr>
- Cliquez sur « Vie quotidienne » puis sur « guichet unique/portail famille »
- En bas à droite cliquez sur « portail citoyen »
- Puis cliquez sur « créer un compte » dans le carré bleu.

ATTENTION : Ne pas se tromper en notant votre adresse mail car il vous sera envoyé sur l'adresse notée, un lien afin de finaliser votre inscription.

Ne pas faire un copier/coller de votre identifiant, il faut le recopier.

À faire qu'à partir du 1^{er} juillet 2023 :

1. FAIRE VOS PRÉINSCRIPTIONS ANNUELLES (OUVERTURES DE DROITS) :

- Connectez-vous à votre compte
- Aller dans « Espace famille »
- Puis « Pré-inscriptions »
- Ajoutez une pré-inscription
- Sélectionnez : l'enfant, l'établissement, l'activité.
Les dates grisées ne peuvent être changées. Validez 2 fois.

2. FAIRE VOS RÉSERVATIONS :

- Retournez sur « Espace famille » et sélectionnez « Planning des activités », puis cliquez sur « Réservations » (pavé bleu à droite de la page) et sélectionnez l'enfant, l'activité, les dates désirées puis sélectionnez les jours, cliquez enfin sur « Demander ».
- Puis patientez jusqu'à ce que le logiciel confirme ces dates, vous pouvez voir la validation sur le planning des activités grâce au  vert sur les journées demandées.